

# CONTRAT RESERVATION VIDEOPROJECTEUR – PARTICULIERS

COMMUNE DE BREM-SUR-MER

Entre



La Commune de Brem-sur-Mer représentée par son Maire, Yann THOMAS, dûment habilité par délibération du Conseil Municipal du 03 mars 2022,

Et

- Monsieur / Madame .....

Domicilié(e) à .....

Il a été convenu ce qui suit :

## PREAMBULE

La Commune de Brem-sur-Mer s'engage à mettre à disposition de M./Mme ..... sur la demande du .....

Un vidéoprojecteur

(Uniquement pour la salle des fêtes du Brandais) (prévoir son propre câble HDMI longueur maxi 10 m)

## Article 1 – OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de déterminer les conditions et modalités de mise à disposition du vidéoprojecteur à :

(Nom / Prénom du responsable qui manipulera ce matériel) .....

Pour (date et nature de la manifestation) .....

***L'attention est appelée sur l'extrême fragilité de ce matériel qu'il convient de manipuler avec beaucoup de précaution.***

## Article 2 – ENGAGEMENT DE LA COMMUNE

La Commune de Brem-sur-Mer s'engage à mettre à disposition de (M. / Mme) ..... pour (nature de la manifestation) ..... , le matériel ci-dessus désigné.

Un état de mise en service sera effectué par les services de la Mairie à la remise du matériel et au retour de l'équipement après utilisation.

## Article 3 – MONTANT DE LA LOCATION

Le règlement de la location du vidéoprojecteur devra être honoré avant la manifestation, par chèque, à l'ordre du Trésor Public conformément aux tarifs applicables l'année de la location du présent matériel.

Une fois le règlement reçu par les services municipaux, le responsable désigné recevra la télécopie de la commande du vidéoprojecteur.

## Article 4 – ENGAGEMENT DE L'UTILISATEUR

(M. / Mme) ..... s'engage à prendre en charge les frais réels de réparation en cas de dommage causé lors de l'utilisation des micros.

Un appel de fonds sera transmis par la Commune de Brem sur Mer via Monsieur le Trésorier de Saint Gilles Croix de Vie en cas de manquement aux engagements indiqués dans le présent contrat

Le Particulier,

A Brem-sur-Mer, le  
Le Maire,  
Yann THOMAS